

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage
(centre)

e pures

1 - LES ZONES ET LES SECTEURS

A - ZONES URBAINES

- UAa Centre ancien
- UAab Centre ancien et premières extensions
- UB Extension récente sous forme d'habitat collectif discontinu
- UBa Extension récente sous forme d'habitat collectif discontinu
- UBra Extension récente sous forme d'habitat collectif discontinu
- UC Zone d'habitat discontinu
- Udj Zone urbaine de jardin
- UCgv Aire d'accueil des gens du voyage
- UD Zone d'habitat diffus
- UF Zone d'activité économique
- Ufc Zone commerciale
- UL Zone d'équipement
- UZ Emprise ferroviaire

B - ZONES A URBANISER

- Ad Zone d'urbanisation future long terme
- Auc Zone d'urbanisation future court terme

C - ZONES AGRICOLES ET NATURELLES

- A Zone agricole
- Ap Zone agricole présentant des qualités paysagères
- N Zone naturelle
- Nco Zone naturelle de continuité écologique
- Nr Autoroute

2 - ELEMENTS NATURELS ET DE PAYSAGE A PROTEGER (L151-23)

- Haie, ripisylve et boisement à protéger
- Axe de ruissellement et zone humide à protéger
- Mare à protéger

3 - ELEMENTS DE PAYSAGE ET DE PATRIMOINE A PROTEGER (L151-19)

- Petit patrimoine bâti à préserver
- Alignements d'arbres et de haies à préserver
- Arbre isolé à préserver
- Haie, ripisylve et boisement à protéger

4 - AUTRES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Orientation d'aménagement et de programmation
- Périmètre de développement de la diversité commerciale
- Site Patrimonial Remarquable
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Emplacement réservé

5 - AUTRES INFORMATIONS

- Enveloppe d'aléa inondation du Gier
- Loi Barrière (100 m de part et d'autre de l'A47)
- Marge de recul par rapport à l'axe des routes départementales